



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

police municipale

Question écrite n° 32614

Texte de la question

M. Yvan Lachaud alerte M. le secrétaire d'État à l'intérieur et aux collectivités territoriales sur le décret publié le 23 septembre au Journal officiel autorisant les policiers municipaux à utiliser le Taser. Il souhaite connaître quelles mesures sont prévues pour assurer la formation de ses utilisateurs, afin que ceux-ci soient capables de maîtriser techniquement cette arme et ses effets induits.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32614

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2008, page 8741

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)